

POSITION POLITIQUE DU CAE

2016

LE RÔLE
DE L'ARCHITECTURE
DANS LA CONSTRUCTION
ÉCO-ÉNERGÉTIQUE



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE



■ Points clés

L'architecture d'un bâtiment a un impact majeur sur sa performance énergétique. La configuration spatiale et matérielle d'un bâtiment est l'un des déterminants les plus importants de l'expérience des occupants en matière de confort, de sécurité et de productivité, mais aussi de la manière dont l'énergie est utilisée dans le bâtiment. Les architectes conçoivent des bâtiments sur mesure, où pour chaque projet sont intégrées des solutions structurelles, techniques et spatiales qui équilibrent les mesures passives et actives nécessaires pour contrôler l'environnement intérieur et qui répondent aux besoins à long terme des occupants.

La façon dont les bâtiments peuvent soutenir et s'adapter aux besoins des occupants requiert une approche globale et à long terme quant à la performance du bâtiment. Les méthodes socio-techniques d'analyse et de conception, employées par les architectes, garantissent que les bâtiments améliorent la vie des occupants et peuvent s'adapter aux variations des modes d'occupation, d'utilisation, de démographie et de climat.

La portée de l'architecture peut aller bien au-delà des limites des bâtiments individuels si des législations et investissements progressistes lui en donne les moyens. L'architecture joue un rôle important dans la transformation culturelle nécessaire pour créer un environnement bâti durable. Le CAE appelle donc les institutions européennes et les États membres à :

- 1| Mettre en œuvre des changements législatifs qui reconnaissent le rôle de l'architecture pour améliorer de manière significative l'efficacité énergétique des bâtiments, afin d'atteindre les objectifs de l'UE en matière de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie d'ici 2030.
- 2| Reconnaître et promouvoir dans toutes les lois, les normes et les programmes de financement pertinents, la contribution des architectes pour des bâtiments plus sobres en ressource et en énergie.
- 3| Encourager des solutions holistiques de rénovation en liant les instruments financiers pour l'efficacité énergétique à la rénovation architecturale afin d'augmenter de manière significative l'emploi des mesures d'efficacité énergétique.
- 4| Revoir le financement de la recherche pour mieux cibler les PME du secteur de l'architecture et encourager la collaboration interdisciplinaire dans l'industrie de la construction.
- 5| Donner les moyens aux professionnels de l'environnement bâti de réduire la consommation énergétique des bâtiments, tout en améliorant la qualité de l'environnement intérieur :
 - en créant au niveau des Etats Membres des systèmes d'information et d'analyse comparative transparents et harmonisés sur la consommation énergétique et la performance des bâtiments ;
 - en rendant obligatoire en Europe la divulgation de la performance réelle des bâtiments dans tous les secteurs ;
 - en mettant en place des systèmes de mesure et de vérification de la performance énergétique des bâtiments en exploitation.

■ Position du CAE

1| Reconnaître l'importance des compétences de l'Architecte

La conception de bâtiments «intelligents» ne peut pas être considérée comme la solution universelle pour diminuer l'empreinte carbone de l'environnement bâti. Généralement plus fragiles, les bâtiments intelligents exigent une haute technicité pour leur exploitation et entretien courant. Une plus grande attention à l'évaluation des bâtiments tout au long de leur cycle de vie est nécessaire afin que les solutions architecturales en matière d'efficacité énergétique, telles que la forme et la masse du bâtiment, sa facilité d'utilisation, son adaptabilité spatiale et d'autres paramètres, soient préférées à des solutions qui peuvent apparaître plus efficaces et rentables à court terme, telles que des solutions mécanisées / automatisées de chauffage, de refroidissement, de ventilation, d'éclairage¹.

Alors que le CAE rappelle les avantages sociétaux plus larges à long terme des bâtiments économes en énergie (santé, atténuation du changement climatique, emploi, productivité, etc.), il souligne que la réduction de la consommation d'énergie ne doit pas être le seul objectif. Concevoir des bâtiments et des villes durables exige aussi de prendre en considération les aspects économiques, sociaux, environnementaux, politiques et culturels ayant un impact sur l'environnement bâti. Les architectes ont la capacité d'aborder de manière holistique l'ensemble de ces aspects. Ils permettent ainsi aux populations de s'installer dans des conditions sûres, saines et humaines et contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation de nos sociétés à ses effets.

¹ Une étude de Innovate UK BPE a montré que le coût de ces risques peut se monter à 2-5% du coût d'investissement et jusqu'à 50% des coûts d'entretien d'un projet



> Le CAE souligne l'importance des études de conception, qui offrent des solutions d'économie d'énergie rentables sur le long terme. Le CAE préconise que la priorité devrait être donnée à des solutions simples, passives, « low-tech », localement testées, qui ne consomment pas d'énergie et sont moins sujettes à l'erreur humaine. Le CAE demande aux institutions de l'UE de reconnaître et de promouvoir dans toutes les législations, les normes et les programmes de financement pertinents, la contribution des architectes à la construction de bâtiments sobres en énergie et en ressources.

2 | **Comblent l'écart entre la performance énergétique attendue et les résultats obtenus**

La législation actuelle ne rend pas obligatoire de déclarer la performance réelle d'un bâtiment en exploitation, ou de valider la qualité spatiale et environnementale intérieure. Ceci a eu de nombreuses conséquences imprévues, notamment un écart important entre l'efficacité énergétique attendue et l'efficacité réelle des bâtiments. Ceci doit être pris en considération lors de la révision des législations européennes.

> Le CAE plaide pour la création par les Etats Membres de systèmes d'information et d'analyse comparative transparents et harmonisés sur la consommation énergétique et la performance des bâtiments ; pour rendre obligatoire en Europe la divulgation de la performance réelle des bâtiments, en exploitation, dans tous les secteurs ; pour mettre en place des systèmes de mesure et de vérification de la performance énergétique des bâtiments en exploitation.

3 | **Lier les instruments financiers en faveur de l'efficacité énergétique avec les solutions architecturales**

Ces dernières années, le financement des mesures d'efficacité énergétique, en particulier pour la rénovation du parc existant, a été découplé de l'investissement dans la conception spatiale et architecturale des bâtiments. Des législations axées sur des solutions techniques à l'efficacité énergétique ont eu pour conséquence de réduire l'intérêt économique de procéder à la rénovation spatiale et architecturale dans le cadre d'une rénovation éco-énergétique. Alors que les États Membres de l'UE se lancent dans l'un des plus importants efforts jamais entrepris pour rénover le parc existant, il est possible d'améliorer la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique en reliant les instruments financiers à la conception et la rénovation architecturale. En reconnectant l'efficacité énergétique avec les déterminants du marché pour la rénovation architecturale, l'investissement public dans l'efficacité énergétique offrira davantage de rendements et rendra les solutions techniques plus robuste et attractives.

> Le CAE soutient le développement de mécanismes de financement innovants en faveur de l'efficacité énergétique et des ressources dans les bâtiments qui reconnaissent l'architecture comme une solution plutôt qu'un coût additionnel.

4 | **Soutenir la recherche et l'innovation dans les bâtiments économes en énergie**

Soutenir la recherche en matière d'architecture dans le domaine de l'efficacité énergétique est une priorité pour que l'investissement de l'UE dans l'efficacité énergétique résiste à l'épreuve du temps. La profession d'architecte en Europe dispose d'un grand potentiel de recherche, mais a besoin de leadership pour lui permettre de développer de nouveaux outils d'évaluation, produits et services. Ceci est entravé par un manque de collaboration et un manque d'investissements dans la recherche et le développement dans l'ensemble du secteur de la construction.

> Le CAE appelle au développement de programmes de financement européens qui ciblent mieux les PME du secteur de l'architecture et encouragent la collaboration interdisciplinaire dans l'industrie de la construction.



■ Contexte

- Il est largement reconnu que l'environnement bâti est le secteur le plus important pour réaliser des économies d'énergie : les bâtiments en Europe sont responsables de 40% de la consommation d'énergie², 36% des émissions de CO₂, et on estime que 75% de notre parc de logements est énergétiquement inefficace³.
- En 2014, les dirigeants européens ont convenu d'un objectif contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40% sous le niveau de 1990 d'ici à 2030. Ils ont également fixé un objectif d'au moins 27% d'économie d'énergie et d'énergie renouvelable d'ici 2030.
- La législation européenne soutenant ces objectifs dans le secteur de la construction, à savoir les Directives Efficacité Energétique⁴ et Performance Energétique des Bâtiments², ont eu d'importantes conséquences imprévues et ont souffert d'un manque de crédibilité et d'une mauvaise mise en œuvre par les États Membres.

■ Annexes

- *Position politique du CAE sur l'écart de performance – Avril 2013*
- *Position politique du CAE sur l'évaluation du cycle de vie – Avril 2013*
- *Réponse du CAE à la consultation publique sur les bâtiments durables – Octobre 2013*
- *Réponse du CAE à la consultation sur l'EPBD – Octobre 2015*
- *Position politique du CAE sur la Stratégie de l'UE en matière de Chauffage et de Refroidissement – Avril 2016*

² Directive 2010/31/UE du 19 mai 2010 relative à la Performance Energétique des Bâtiments (refonte)

³ Communication de la Commission du 25 février 2015 sur un Cadre stratégique pour une Union de l'énergie résiliente, dotée d'une politique clairvoyante en matière de changement climatique

⁴ Directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 sur l'efficacité énergétique

AUTRES POSITIONS POLITIQUES DU CAE 2016

- RÉGÉNÉRATION URBAINE : RÉNOVER LE PARC IMMOBILIER EXISTANT
- DES COMMANDES BASÉES SUR LA QUALITÉ
- L'IMPORTANCE DE L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE ET LE RÔLE DE LA PROFESSION EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (FPC)
- DISSÉMINATION DE LA CULTURE ARCHITECTURALE
- OPTIMISER LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE
- RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE
- SOUTIEN À LA NÉGOCIATION D'ACCORDS DE RECONNAISSANCE MUTUELLE CONTRAIGNANTS (ARM)

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Conseil des architectes d'Europe AISBL
Rue Paul Emile Janson, 29
B-1050 Bruxelles

Tél. : +32 2 543 11 40
Fax : +32 2 543 11 41
info@ace-cae.eu

Registre de Transparence
: 15914681331-83

www.ace-cae.eu



ARCHITECTS' COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DES ARCHITECTES D'EUROPE